



<u>Maître d'ouvrage :</u>	PROVINCE NORD
<u>Direction :</u>	Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP)
<u>Service :</u>	Domaine et Patrimoine
<u>Chargé d'affaire :</u>	Mathieu TAKASI
<u>Téléphone :</u>	95 91 08 / 47 71 00
<u>Mail :</u>	ma.takasi@province-nord.nc

COMMUNE – POYA

LOGEMENT PROVINCIAL

LOT : 18 - SIG : 380

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

LOT 15 - MENUISERIES EXTERIEURES

A - OBJET

Le présent descriptif a pour objet de préciser la nature et l'étendue des travaux de menuiseries extérieures du :

- **Logement provincial : LOT : 18 – SIG : 380 – COMMUNE DE POYA :**
voir le plan de situation en annexe.

Y compris tous les travaux s'y rapportant et non explicitement décrits, mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

Le CCTP définit les matériaux, les équipements, les prestations et travaux exigés selon :

- Leur destination,
- Leur utilisation,
- Leur qualité,
- Leurs caractéristiques techniques, dimensionnelles, etc.,
- Leur localisation.

B – REPERTOIRE

Parallèlement à ce descriptif, et selon le même répertoire, le cadre de détail quantitatif et estimatif indique les quantités de chaque ouvrage concerné (à titre indicatif).

C– GENERALITES

Tous les documents D.T.U. / Normes promulgués jusqu'à la date de signature du marché deviennent immédiatement applicables et doivent être pris en considération dans les offres.

Enfin, si en cours des travaux, d'autres documents devaient être promulgués, il appartiendrait à l'entrepreneur d'en faire état auprès du Maître de l'Ouvrage et d'en chiffrer l'éventuelle incidence financière.

Préalablement à la signature de son marché, l'Entrepreneur devra signaler par écrit, toute omission, tout manque de concordance ou toute autre erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents de consultation et du marché, faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du marché.

L'Entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément s'il apparaît par la suite que les pièces écrites présentent des inexactitudes, sont contradictoires ou incomplètes.

L'Entreprise devra, préalablement aux travaux, réceptionner les supports et signaler au Maître de l'Ouvrage les anomalies constatées telles que :

- ◇ **Les défauts des supports dont la reprise ne lui incombe pas.**
- ◇ **Décrire l'incidence technique et/ou financière sur ses travaux.**

Si l'Entrepreneur estime certaines prescriptions insuffisantes, il devra en référer au Maître de l'Ouvrage avec justificatifs à l'appui, car l'Entrepreneur reste responsable de ses ouvrages et du résultat.

L'Entrepreneur est réputé avoir reconnu le site, avoir exactement apprécié la nature et les difficultés présentées par les différents travaux dans l'établissement des différents prix. Aucun supplément dû à une mauvaise appréciation des difficultés du chantier ne sera accordé. Il doit tenir compte également des particularités des accès pour l'amenée de son matériel et la circulation de ses camions. Il fera son affaire des autorisations administratives si nécessaire.

Toutes précautions sont à prendre pour éviter les désordres aux ouvrages voisins éventuels. L'Entrepreneur reste seul responsable pour tous les dommages consécutifs à ses travaux. L'Entrepreneur devra prendre toutes précautions et dispositions de sécurité pour éviter les accidents, et ce, avant commencement des travaux.

Durant le chantier et jusqu'à la réception, l'Entrepreneur devra prévoir la protection de ses ouvrages et de ses matériels.

Les travaux comprennent, en outre, toutes les prestations qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

- La présentation des échantillons au choix du Maître de l'ouvrage avant toute commande et approvisionnement,
- La fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
- La mise à disposition du personnel qualifié,
- La fourniture des matériaux,
- Le transport des matériaux à pied d'œuvre, le stockage ainsi que la réalisation éventuelle des abris nécessaires sur le chantier,
- La protection des ouvrages pour qu'ils puissent supporter sans dommage les circulations du chantier jusqu'à la réception des travaux,
- Les dispositions afférentes aux accès et à la protection des infrastructures déjà réalisées pendant la durée des travaux,
- Le nettoyage de toutes les salissures sur le chantier lors de l'exécution et à la fin des travaux et l'enlèvement des déchets jusqu'à la décharge publique.
- Le maintien dans un état de propreté permanent, par un nettoyage hebdomadaire du chantier.

D – DESCRIPTION DES TRAVAUX

CARACTERISTIQUES

FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE PROTECTION POUR FENETRE :

Localisation : CHAMBRE 3, SEJOUR (cf. plan de distribution)

Dimension de l'ouverture : 1470 x 1260mm ht

Modèle : voir photo sur PDF

- ❖ Grille de protection en tube carré en acier galvanisé :
 - Section : 30x30mm
 - Epaisseur : 3mm
 - En intérieur de l'encadrement
 - Châssis fixe

- ❖ Les grilles seront soudées sur des platines qui auront été fixées dans le béton préalablement par des paraboles et à l'intérieur de l'encadrement. Les écrous seront scellés par des pointes de soudure.

- ❖ Mise en peinture :
 - Pour les soudures : brossage des soudures et application d'une peinture Antirouille.
 - Application d'une peinture d'accrochage
 - Application de couches de peinture de finition noir

CARACTERISTIQUES

FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE PROTECTION POUR PORTE ENTREE :

Localisation : ENTREE (cf. plan de distribution)

Dimension de l'ouverture : 1070 x 1260mm ht

- ❖ Grille de protection en tube carré en acier galvanisé :
 - Section : 30x30mm
 - Epaisseur : 3mm
 - En intérieur de l'encadrement
 - Porte 1 vantail avec ouverture vers l'extérieur
 - 3 charnières
 - 1 bloc serrure à clé passe
 - Butée arrêtoir

- ❖ Les grilles seront soudées sur des platines qui auront été fixées dans le béton préalablement par des paraboles et à l'intérieur de l'encadrement. Les écrous seront scellés par des pointes de soudure.

- ❖ Mise en peinture :
 - Pour les soudures : brossage des soudures et application d'une peinture Antirouille.
 - Application d'une peinture d'accrochage
 - Application de couches de peinture de finition noir

CARACTERISTIQUES FOURNITURE ET POSE DE GRILLE DE PROTECTION DOUBLE VANTAUX
--

Localisation : CHAMBRE 1, 2 et SEJOUR (cf. plan de distribution)

Dimension de l'ouverture : 1480 x 2250mm ht

- ❖ Grille de protection en tube carré en acier galvanisé :
 - Section : 30x30mm
 - Epaisseur : 3mm
 - En intérieur de l'encadrement
 - Porte 2 vantaux avec ouverture à la française
 - 6 charnières
 - 1 bloc serrure à clé passe
 - Butées arrêtoirs
 - Targette au sol :
 - Diamètre de la tige : Ø 8mm.

- ❖ Les grilles seront soudées sur des platines qui auront été fixées dans le béton préalablement par des paraboles et à l'intérieur de l'encadrement. Les écrous seront scellés par des pointes de soudure.

- ❖ Mise en peinture :
 - Pour les soudures : brossage des soudures et application d'une peinture Antirouille.
 - Application d'une peinture d'accrochage
 - Application de couches de peinture de finition noir

Aucune prestation de Travaux Supplémentaires ne sera accordée. Merci de bien prendre en compte tous les aspects du chantier (accès, approvisionnement...)

....., le 2025

L'entrepreneur :

1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU ET APPROUVE" ainsi que du cachet de l'entreprise